

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE D'ÉCOUVES**  
**L'AN DEUX MILLE VINGT LE NEUF JUILLET**

L'an deux mille vingt, le 9 Juillet à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire au Foyer Rural de Radon après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Etaient présents : Nadine BAUCHERON, Patrice BRESTEAUX, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Eugénie DANLOUX, Danielle ERNOU, Alain GAUDRÉ, Philippe GÈZE, Céline LE LIEVRE, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Isabelle POTTIER, Marie-Odile RIOU, Michel SENAULT, Liliane SONNET, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Philippe ACCIARI, pouvoir à Didier CHEVALIER  
Fabienne BLEICHER, pouvoir à Claude BROULT  
Arnaud GAUDRÉ, pouvoir à Isabelle POTTIER  
Pierre GUÉRIN, pouvoir à Nadine BAUCHERON  
Maryse LEGUAY, pouvoir à Alain MEYER  
Jean-Marie PETIT, pouvoir à Régis VÉCRIN  
Catherine TERHEC, pouvoir à Elisabeth MOTAS

Secrétaire de séance : Michel SENAULT

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 16

Votants : 23

Date de la convocation : 30 Juin 2020

**52-2020 : TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE 2020/2021**

Monsieur Alain MEYER propose d'appliquer une augmentation de 1 % des tarifs de la garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'appliquer les tarifs horaires de garderie, pour l'année scolaire 2020-2021, suivants :

<b>Quotient familial</b>	<b>1 enfant TN</b>	<b>2 enfants</b>	<b>3 enfants et +</b>
<b>0-510</b>	2.04	1,84	1,64
<b>511-855</b>	2,24	2.03	1.83
<b>856-1200</b>	2,47	2,24	2.01
<b>1201</b>	2,79	2,45	2,20

- que la facturation sera effectuée par tranche d'une demi-heure
- d'appliquer un tarif forfaitaire pour toute garde exceptionnelle
- de fixer le tarif des goûters à 0.35 € par enfant par jour

Les familles qui ne fourniront pas leur quotient familial se verront appliquer le tarif maximum.

Pour copie conforme  
Le Maire  
Alain MEYER

